

**L'allégement de la dette est-il aussi avantageux que les liquidités?**  
**L'incidence d'une éventuelle dette d'études sur la poursuite des**  
**études postsecondaires chez les jeunes à faibles revenus**

Marc Frenette  
Société de recherche sociale appliquée

*Mars 2011*

**Résumé**

L'étude évalue l'incidence qu'a l'attribution de deux importantes allocations non remboursables à de jeunes Canadiens à faible revenu sur la poursuite de leurs études postsecondaires. Ces bourses avaient deux caractéristiques intéressantes. Tout d'abord, elles étaient soustraites des prêts, réduisant les coûts, mais avec le même niveau de liquidités. Ensuite, les bourses étaient accordées aux étudiants seulement si le revenu de leurs parents était inférieur à un seuil établi. Cette nette discontinuité dans l'offre des bourses fournit des conditions presque idéales pour étudier le lien de cause à effet et reproduit assez fidèlement l'attribution aléatoire des bourses. Malgré la valeur importante des bourses (de 6 000 \$ à 7 000 \$), le fait que les demandes de prêt étudiant ordinaires comportaient automatiquement une évaluation de l'admissibilité aux bourses, et les données disponibles selon lesquelles la plupart des jeunes Canadiens savent aux moins qu'ils peuvent recevoir des bourses d'études non remboursables, je constate que les bourses n'ont aucune incidence sur la poursuite des études postsecondaires ou universitaires. Certaines implications politiques sont discutées.

JEL : I22, I23.

Mots-clés : Accès aux études postsecondaires, dette d'études.